



Le vice-président
Europe et relations internationales, export, numérique
et intelligence artificielle

Direction Europe et Rayonnement International
Kévin MARTINEAU
Tel : 03 80 44 40 15
kevin.martineau@bourgognefranche-comte.fr

Dijon, le 8 octobre 2025

MONSIEUR ANTHONY VADOT
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
MAISON DE L'EMPLOI – 4, PROMENADE DES CORDELIERS
71500 LOUHANS

Monsieur le Président,

Cher Collègue

Comme vous le savez la Région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix de soutenir fortement les territoires ruraux en mobilisant 33M€ de fonds européen au titre des programmes FEDER-FSE+ 2021-2027 (en plus des 39,9 M€ de Leader).

Notre ambition est en effet d'utiliser au mieux les fonds de cohésion de l'Union européenne au service de projets locaux qui améliorent le quotidien des habitants. A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2022-2023 votre candidature a été retenue et les projets situés sur votre territoire ont pu solliciter le soutien du FEDER rural.

Je me réjouis de l'enthousiasme créé par cette opportunité de financements européens et vous remercie pour votre engagement à nos côtés pour les mobiliser.

A ce jour le succès du dispositif est tellement important que le montant total de subvention FEDER demandé dépasse déjà nettement les 33 M€ de crédits disponibles.

C'est pourquoi nous sommes contraints de suspendre la mesure afin d'assurer le financement du plus grand nombre de dossiers déjà déposés.

Toutefois au vu des besoins dans nos territoires j'ai demandé que des crédits supplémentaires soient affectés aux territoires ruraux. Le montant devrait être arrêté d'ici la fin de l'année pour augmenter le soutien aux projets déjà déposés.

Formellement la suspension de la mesure doit faire l'objet d'une consultation écrite du comité de suivi des fonds européens avant la fermeture effective prévue pour le vendredi 24 octobre à 23h59 (limite de dépôt des dossiers de demande de subvention sur le portail e-synergie).

Les porteurs de projet peuvent donc encore déposer des dossiers jusqu'au 24 octobre. Notez toutefois que le soutien du FEDER pour ces dossiers dépendra des disponibilités de crédits après l'instruction des dossiers précédents. Il ne peut donc pas être garanti. Je déconseille le dépôt de projets peu matures ou n'ayant pas déjà été portés à connaissance du service instructeur. L'équipe FEDER se tient à votre disposition et à celle des porteurs de projet.

Comptant sur votre engagement pour poursuivre la meilleure utilisation possible des fonds européens dont nous avons tant besoin,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Conciliement

Patrick MOLINOZ

